

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DOMAINE :

Finances Locales

Séance du Comité Syndical du 6 novembre 2019 à 18 heures 30

SOUS-DOMAINE :

Finances

L'an deux mille dix-neuf et le six novembre à dix-huit heures trente

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

OBJET :

Décision Modificative

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances

Présidence de Monsieur Alain CARLES

Le nombre de
conseillers en service
est de 35

Présents :

ANDRIEU Francis, ALRIC Didier, BROUSSE Michel, BROUSSE Christian, CALMON Régis, CARLES Alain, CASSAN Renée, DARFEUILLE Jérôme, DE PRADIER D'AGRAIN Armand, DELRIEU Jean-Pierre, GALINER Alain, GUILHEM Evelyne, HENNEBELLE Jean-Luc, JUIN Denis, LOPEZ Frédéric, MARCOS Juan-Carlos, OURLIAC Christian, TOURNIER Guy, VAREILLE Marie-Jeanne, VIDAL Pierre,

Rendue exécutoire

Absents remplacés :

PRADEL Christophe remplacé par RIVIERE Philippe
GUY Raymond remplacé par PONS Bernard
GIESE Peter remplacé par RICHIN David

Convocation du
Comité en date du :

30 octobre 2019

Affichage en date du :

30 octobre 2019

Absents excusés :

ANDRIEU Catherine, ANTOINE Hervé, BRUNEL Christophe, CALMETTES Didier, CAZENAVE Serge, DANJOU Jacques, RIOU Daniel, ROBERT Richard, ROUQUET Alain, MORIN Didier, TANNEAU Gilles, YUS Joseph.

Publication de la
présente en date du :

6 novembre 2019

Secrétaire de séance :

HENNEBELLE Jean-Luc

Délibération n°

20190036

Monsieur le président expose, afin de reverser les aides à la reprise ainsi qu'à la revente de matériaux à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois de l'année 2018,

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'effectuer au budget la modification suivante

Décision modificative n° 3 :

011 – Charges à caractère général		
	611 – 812 – DECI	- 21 000,00
65 – Autre charge de gestion courante		
	658 – 020 - SAG	+ 21 000,00

Voix pour : 23

Voix contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fendeille, le 7 novembre 2019

Le Président,

